Centrale Cantonale d'information et de Coordination psychiatrique
CCICp

DCISA
Dispositif Cantonal d'Indication et de Suivi en Addictologie

Procédure de collaboration entre le DCISA et la CCICp

DOMAINE	TYPE DE DOCUMENT	VERSION	NO.
Orientation	Procédure	Version 1 - 17.09.2020	8

Action | Question | Procédure | Evènement | Lien →

Contexte: gestion des demandes d'orientation des personnes présentant à la fois un trouble psychiatrique et des problèmes d'addictions

Objectifs: renforcer la collaboration et améliorer la coordination entre le dispositif cantonal vaudois d'indication et de suivi en addictologie (DCISA) et la Centrale cantonale d'Information et de Coordination psychiatrique (CCICp)

Concerne: les professionnels travaillant au sein d'une équipe ambulatoire addictions, dans un établissement socio-éducatif (ESE) addictions mais aussi dans un centre d'indication (CI) du DCISA et recherchant une orientation dans le domaine de l'hébergement de psychiatrie adulte

FLUX	EXPLICATIONS	QUI
Projet d'orientation	Dans certaines situations, les besoins prioritaires de la personne ne sont pas clairement définis quant au projet d'orientation vers un ESE addictions ou un EPSM	Prof
Provenance	La demande peut provenir de la personne concernée et/ou de son réseau ambulatoire ou directement par un ESE addictions.	Prof/ ESE
ESE addictions ? — non → ambulatoire addiction — oui	La demande concerne-t-elle un résident d'un ESE addictions ? Si ce n'est pas le cas mais que cela concerne une personne suivie en ambulatoire addiction (CI), **la CCICp prend contact avec le professionnel** référent du CI.	Prof / CCICp
Contact CI	L'ESE addictions contacte le représentant du CI pour demander la validation de la réorientation vers un EPSM	ESE/ CI
validation ? — non → Suivi CI — oui	Le prof. du CI fait l'évaluation de sortie et valide ou non la réorientation en psychiatrie. Il vérifie aussi le document médico-social de transmission (DMST) établi par l'ESE. **S'il la valide, le CI contacte la CCICp.** Si la réorientation vers un EPSM n'est pas validée, le prof. du CI poursuit seul le suivi avec l'ESE addictions.	ESE/CI
Contact préalable	Le prof. référent de l'équipe ambulatoire addiction ou celui du CI échangent avec la CCICp lors d'un contact préalable par téléphone ou courriel (bilan et pistes).	Prof/CI CCICp
hésitation ? — non → Suivi CCICp — oui	Si le projet hésite entre une orientation vers un EPSM ou un ESE addictions, un réseau est organisé avec les 2 dispositifs. Sinon, la CCICp assure seule le suivi.	CI/ CCICp
Réseau commun	Lors de ce réseau, l'orientation est décidée avec la personne et son entourage privé et professionnel	Prof/CI ESE/ CCICp
Décision	Une décision commune d'orientation est validée	Prof/CI ESE/ CCICp